



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bilan Flavescence Dorée

Année 2021

Important : Les résultats d'analyse des ceps marqués durant les prospections 2021 ont été envoyés aux vigneron concernés dans le courant du mois de novembre. Les pieds positifs à la Flavescence Dorée et au Bois Noir doivent être arrachés avant le 31 mars 2022.

Le GDON du Libournais couvre un territoire d'environ 15 200 ha de vignes en production et s'étend sur 27 communes. Il pilote la mise en place de protocoles de lutte contre la Flavescence Dorée (FD). Les différentes actions menées sont axées sur la recherche et l'élimination de la maladie (prospection et arrachage des ceps contaminés) et sur la maîtrise de l'insecte vecteur, la Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD). Ce document de synthèse présente le protocole et les résultats obtenus en 2021.

Bilan des Prospections 2021

Secteurs prospectés en 2021

Le protocole du GDON du Libournais prévoit une prospection de l'intégralité du vignoble tous les 4 ans. Un nouveau cycle (2020 – 2023) a débuté sur le territoire historique du GDON en 2020 et un quart du vignoble a été suivi en 2021. En 2019, un cycle plus restreint de 3 ans a débuté sur le territoire de Castillon Francs. L'année 2021 correspondait donc à la prospection du dernier tiers de ce vignoble qui a maintenant été surveillé en intégralité.

La prospection 2021 a couvert une surface de 5 870 ha. Elle a concerné :

- L'intégralité des communes de Lalande de Pomerol, Pomerol, Puisseguin, Saint Christophe des Bardes, Sainte Colombe, Saint Genès de Castillon, Saint Pey d'Armens et Saint Philippe d'Aiguilhe.
- Une part importante de Libourne (cercles de Traitement Obligatoire) et Néac (moitié Sud-Est).
- Des zones plus limitées sur les communes de Belvès de Castillon, Francs, Lussac, Montagne, Saint Cibard, Saint Etienne de Lisse, Saint Magne de Castillon, Saint Sulpice de Faleyrens et des Salles de Castillon.
- Toutes les parcelles contaminées par la FD depuis moins de 5 ans.

Evolutions des contaminations de FD

Le tableau 1 présente l'état des contaminations FD sur le GDON et en Gironde. La moyenne calculée de 2009 à 2018 correspond aux résultats avant la fusion avec le GDON de Castillon-Francis.

| | GDON LIBOURNAIS | | | | DEPT. GIRONDE |
|--|------------------------------|------|------|------|---------------|
| | Moyenne / 10 ans (2009-2018) | 2019 | 2020 | 2021 | 2021 |
| Surfaces prospectées (ha) | 4301 | 5719 | 5774 | 5850 | 27 261 |
| Surfaces en obligation d'arrachage (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,9 |
| Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées | 165 | 707 | 984 | 653 | 41 553 |
| Ratio Pieds contaminés / 100 hectares prospectés | 3,8 | 12,4 | 17 | 11,2 | 158 |

Tableau 1 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

Les résultats des prospections 2021 montrent une diminution du nombre total de ceps contaminés (-34%) et une présence moindre de la FD par ha prospecté. Ces résultats sont à nuancer selon les secteurs. Si les gros foyers historiques présentent une baisse du nombre de pieds touchés, deux nouveaux foyers importants ont été découverts en 2021 sur les communes de Saint Genès de Castillon et, dans une moindre mesure, de Saint Sulpice de Faleyrens. La présence de la FD sur le GDON du Libournais peut se résumer à trois cas de figure distincts :

- **Absence ou présence faible de la FD :**

Parmi les communes prospectées cette année, seules Pomerol et Sainte Colombe sont indemnes de Flavescence Dorée. Les communes de Lalande de Pomerol, Néac, Saint Christophe des Bardes, Saint Etienne de Lisse, Saint Magne de Castillon, Saint Pey d'Armens et Saint Philippe d'Aiguilhe présentent des contaminations faibles avec des ceps uniques ou des parcelles foyers très localisées.

- **Présence importante de ceps isolés, FD dispersée sur le vignoble :**

Comme en 2020, une dispersion de petits foyers de FD est observée sur les communes des Artigues de Lussac, Libourne, Lussac, Puisseguin, Saint Cibard et Saint Sulpice de Faleyrens.

- **Foyers actifs de grande importance :**

Un nouveau foyer de 59 ceps a été découvert sur la commune de Saint Genès de Castillon. Une augmentation des contaminations est à prévoir l'année prochaine, ce foyer étant situé dans une zone exempte de Traitement Obligatoire (TO) depuis 2 ans.

Un nouveau foyer de 24 ceps a également été identifié sur la commune de Saint Sulpice de Faleyrens. Il devrait être contenu plus rapidement, la parcelle appartenant déjà à une zone de traitement.

L'évolution du foyer de Libourne (Condat) reste préoccupante, l'augmentation de la contamination observée depuis 2 ans se poursuit à nouveau en 2021, avec une multiplication par 2 du nombre de ceps FD (de 87 en 2020 à 170 en 2021). La présence importante de Bois Noir sur ce territoire peut légèrement amplifier les chiffres (le Bois Noir et la FD se mélangeant sur certaines parcelles) mais elle ne suffit pas à expliquer la recrudescence de FD dans un secteur où les populations de l'insecte vecteur sont maîtrisées depuis plusieurs années.

Les grands foyers identifiés depuis 2019 présentent tous une évolution positive. Le foyer de Belvès de Castillon régresse de 102 ceps FD en 2020 à 76 ceps en 2021 (- 25 %). Le foyer de Francs présente une diminution de 56 % du nombre de ceps contaminés (de 481 à 212) et celui de Saint Emilion une réduction de 95 % (de 174 ceps en 2020 à 8 ceps en 2021).

Ces résultats démontrent la bonne maîtrise de la thématique Flavescence Dorée sur le territoire. Il est cependant nécessaire de rester vigilant, tant dans la surveillance du vignoble que dans l'application des consignes de Traitement Obligatoire. La gestion des abords de parcelles est également primordiale, la présence de repousses ensauvagées de Porte-Greffes (PG), qui peuvent participer à la dissémination de la maladie est en cause dans de nombreux secteurs.

Pour plus de détail, le tableau 4 (en dernière page) présente une courte synthèse de la situation sanitaire sur chaque commune prospectée en 2021.

Résultats des analyses de laboratoire

Lors des prospections, chaque cep symptomatique est marqué et fait l'objet d'un prélèvement pour confirmation par analyse, dans la limite de 5 ceps échantillonnés par parcelle. Ces tests sont réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse de Gironde (LDA 33, accrédité COFRAC). Le tableau 2 présente les résultats des campagnes 2019 à 2021.

| Année | Pieds contaminés Bois Noir (nb/%) | Pieds contaminés Flavescence Dorée (nb/%) | Pieds sans jaunisse (nb/%) | TOTAL |
|-------|-----------------------------------|---|----------------------------|-------|
| 2021 | 549 | 653 | 87 | 1289 |
| | 43% | 51% | 7% | 100% |
| 2020 | 1154 | 984 | 98 | 2236 |
| | 52% | 44% | 4% | 100% |
| 2019 | 462 | 707 | 101 | 1270 |
| | 36% | 56% | 8% | 100% |

Tableau 2 : Bilan des analyses de laboratoire entre 2019 et 2021 sur le GDON du Libournais

Le nombre de ceps contaminés par le Bois Noir est faible en 2021 et se rapproche de 2019, année de faible expression de cette maladie (9 ceps / 100 ha prospectés). Moins de 10% des ceps marqués sont négatifs, **1 diagnostic sur 15 est infirmé par l'analyse de laboratoire, ce qui témoigne de la qualité de la sélection des échantillons par les équipes de terrains.**

En 2021, **59 propriétés** sont concernées par une demande d'arrachage pour détection de contamination Flavescence Dorée (FD) sur leur parcellaire (au moins 1 pied) et **176 exploitants** ont reçu une demande d'arrachage pour des ceps contaminés par le Bois Noir (BN) sur leur parcellaire (au moins un pied). Enfin, 63 châteaux ont au moins un cep marqué par les prospecteurs qui s'est avéré négatif après analyse au laboratoire. Un courrier d'information leur a également été envoyé.



Rappel de la stratégie de lutte mise en œuvre

L'apparition des premiers pieds contaminés par la Flavescence Dorée dans une parcelle peut trouver plusieurs origines :

- Introduction de matériel contaminé à la plantation / complantations
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis une autre parcelle contaminée
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis des *Vitis* ensauvagés (repousses de PG, parcelle non cultivée)
- Transfert de la maladie par un autre insecte vecteur depuis le compartiment sauvage bordant les parcelles

La régularité de la présence de la maladie dans le département de la Gironde rend actuellement impossible l'assainissement total du vignoble car certains mécanismes de recontamination ne sont pas maîtrisables. Il n'est donc pas possible de garantir l'absence totale de contamination FD sur une parcelle de vigne dans la durée.

En plus de la prospection, la gestion des populations de Cicadelles de la Flavescence Dorée (CFD) constitue l'autre axe majeur dans la lutte contre la FD. Lors de l'apparition d'un nouveau foyer, plus les populations sont importantes, plus celui-ci risque de s'étendre de manière épidémique. Les Arrêtés Préfectoraux (AP) encadrant la lutte contre la FD imposent donc des traitements obligatoires (TO) contre ce vecteur à l'échelle communale. Le GDON propose, sur la base de son programme d'épidémiologie-surveillance, un protocole dérogatoire à cet Arrêté, permettant de limiter la taille des zones traitées et l'emploi d'insecticides.

Réduction d'utilisation des insecticides

Ce protocole se base sur la réalisation de zones de traitement correspondant à des cercles de 500 m autour des parcelles foyer, permettant de réduire les traitements à l'échelle spatiale et sur le suivi des populations du vecteur au sein de ces zones pour limiter le nombre d'applications d'insecticides. En 2021, 46 zones ont été définies, représentant une surface de 3 975 ha avec un protocole de Traitement Obligatoire correspondant à une application larvicide (2 pour les utilisateurs de pyrèthre naturel) puis une application d'un adulticide dépendante des populations de vecteurs piégées pendant l'été. Seules 4 zones ont fait l'objet d'une obligation de renouvellement de TO, portant la surface réellement traitée à 4 645 ha (surface exprimée en hectares développés, prenant en compte le nombre de traitements par parcelle).

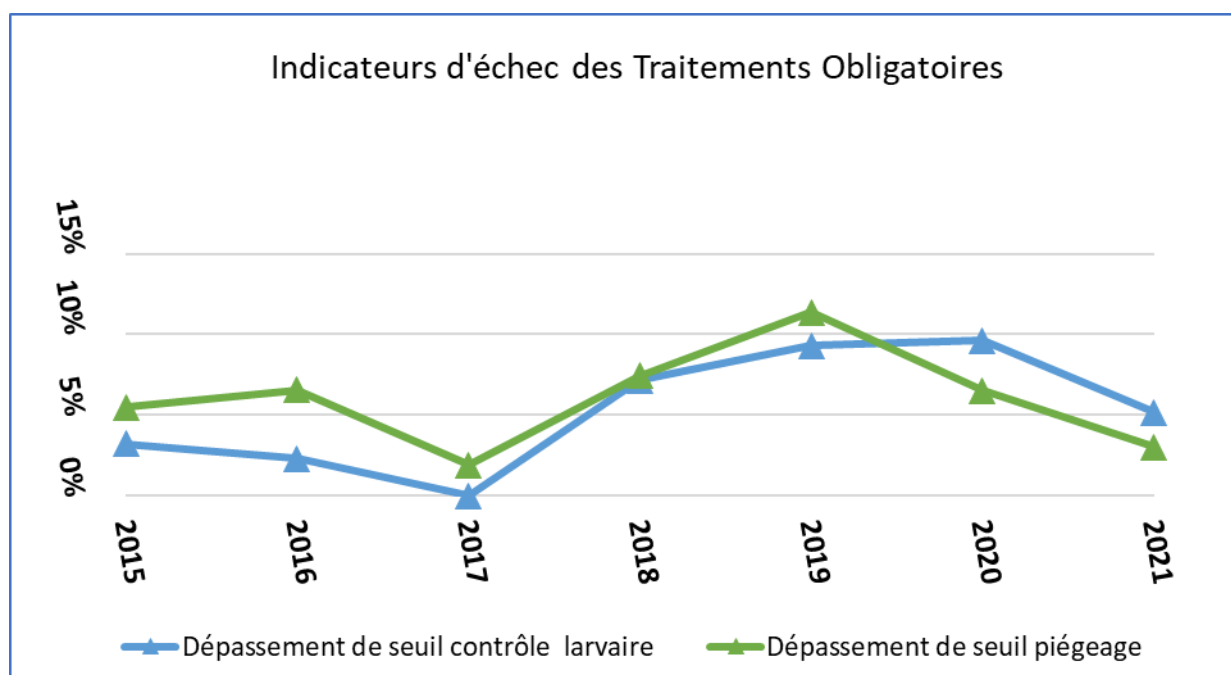
Les économies d'insecticides, calculées sur la base du scénario de traitement réalisé comparé au scénario de traitement initialement prévu par l'Arrêté Préfectoral (AP), sont présentées dans le tableau 3 page suivante. Les surfaces sont exprimées en hectares développés.

| GDON du Libournais | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Surface prévue en TO selon l'AP | 37 931 ha |
| Surface réellement traitée | 4 645 ha |
| Economie réalisée | 33 286 ha 88% |

Tableau 3 : Réduction des utilisations d'insecticides contre la CFD en 2021 sur le GDON du Libournais.

Respect des consignes de Traitement Obligatoire

Le GDON du Libournais réalise des observations parcelaires visant à qualifier le respect et l'efficacité des consignes de lutte dans les différentes zones concernées. En 2021, 58 parcelles ont ainsi fait l'objet d'un suivi des populations larvaires (pour 3 dépassements de seuil, soit 5%) et 533 pièges ont été placés en zone de Traitement Obligatoire, avec des manquements constatés pour 16 d'entre eux, **soit 3% des cas** (voir graphique 1 ci-dessous). Malgré une bonne gestion collective apparente, il est nécessaire de maintenir une vigilance dans la gestion de l'insecte vecteur, un échec local de la lutte insecticide pouvant se révéler problématique, entraînant la mise en place d'un traitement insecticide supplémentaire pour l'ensemble des vignerons et le maintien des contaminations dans les années à suivre.



Graphique 1 : Niveau d'échecs des TO entre 2015 et 2021

Les réductions importantes de Traitements Obligatoires et le faible niveau de contamination FD sur notre territoire sont le résultat du respect des consignes de lutte par la grande majorité des exploitants. Le maintien de cette efficacité nécessite d'appliquer rigoureusement les consignes de lutte.



Conclusion

Le travail de surveillance établi par le GDON depuis 2007, en étroite collaboration avec les vignerons et les différents professionnels du secteur, permet aux vignobles du Libournais d'être plus faiblement impactés par la FD que le reste de la Gironde.

Les bons résultats observés cette année ne doivent pas remettre en cause l'implication de chacun des partenaires. La Flavescence Dorée est toujours active sur le territoire, à travers la présence de foyers importants et une dispersion de la maladie sur certaines communes.

Le maintien des bonnes pratiques est nécessaire **sur le long terme pour préserver un état des lieux favorable** : arrachage systématique des pieds contaminés, plantation de matériel végétal indemne (intérêt du Traitement à l'Eau Chaude), respect des consignes de traitement, formation à la reconnaissance des symptômes, déclaration des pieds suspects, soutien aux prospections, lutte contre les vignes non cultivées et les repousses sauvages de porte-greffes.

L'équipe du GDON du Libournais

| Communes | Surface prospectée / totale (ha) | Ceps contaminés FD | Nb parcelles où ceps contaminés <= 3 | Nb parcelles où ceps contaminés > 3 | Localisation / Lieux-dits |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Les Artigues de Lussac | 29 / 386 | 15 | 6 | 1 | Parcelles isolées éparées sur la commune |
| Belvès de Castillon | 79 / 340 | 51 | 11 | 3 | Foyer important centré sur le Bourg |
| Castillon la Bataille | 7 / 226 | 0 | 0 | 0 | |
| Francs | 23 / 258 | 212 | 10 | 9 | Foyer important sur « Godart » et « Le Tuquet » |
| Gardegan et Tourtirac | 3 / 381 | 25 | 2 | 2 | Parcelles limitrophes au foyer de Belvès de Castillon |
| Lalande de Pomerol | 656 / 656 | 1 | 1 | 0 | Cep isolé « A la Grave » |
| Libourne | 398 / 629 | 179 | 12 | 9 | Contaminations sur Condat et pieds isolés en secteur urbain |
| Lussac | 120 / 1574 | 26 | 11 | 2 | Parcelles isolées éparées sur la commune |
| Montagne | 182 / 1973 | 0 | 0 | 0 | |
| Néac | 244 / 591 | 5 | 2 | 0 | Parcelles isolées, sur « Au Pré du Jar » et « Foujaille », découvertes en 2021 |
| Pomerol | 523 / 523 | 0 | 0 | 0 | |
| Puisseguin | 1141 / 1141 | 14 | 8 | 1 | Parcelles isolées éparées sur la commune |
| Saint Cibard | 44 / 209 | 3 | 2 | 0 | Parcelles isolées, sur « Michel du Bos » et « La Guilley » |
| Saint Christophe des Bardes | 597 / 597 | 1 | 1 | 0 | Cep isolé sur « Le Grand Treuil » |
| Saint Emilion | 17 / 2213 | 7 | 2 | 0 | Foyer détecté en 2019 aux « Grandes Versannes » en grande diminution |
| Saint Etienne de Lisse | 47 / 604 | 2 | 1 | 0 | Parcelle isolée au « Tertre de la Mouleyre » |
| Saint Genès de Castillon | 327 / 327 | 59 | 4 | 1 | Foyer important découvert en 2021, lieu-dit « Quartier des Coux » |
| Saint Magne de Castillon | 230 / 737 | 18 | 9 | 1 | Parcelles isolées secteur Port de Civrac |
| Saint Pey d'Armens | 381 / 381 | 1 | 1 | 0 | Cep isolé à « Sicard » |
| Saint Philippe d'Aiguille | 339 / 339 | 2 | 1 | 0 | Parcelle isolée à « Grimon » |
| Saint Sulpice de Faleyrens | 169 / 1180 | 27 | 3 | 1 | Nouveau foyer découvert au Pont de Branne |
| Sainte Colombe | 256 / 256 | 0 | 0 | 0 | |
| Les Salles de Castillon | 37 / 357 | 5 | 3 | 0 | Parcelles isolées dans le nord de la commune |
| Tayac | 1 / 200 | 0 | 0 | 0 | Foyer découvert en 2019 sans expression cette année |
| Total | 5850 ha | 653 | 90 | 30 | |

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2021

En 2021, aucune prospection n'a été menée sur les communes de Saint Hippolyte, Saint Laurent des Combes et Vignonet.